

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250708-2025_07_04-DE



Séance du 8 juillet 2025

DCM : N° 2025-07-04

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE LOUE (SIEHL) – DEMANDE D'ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VELLEROT LES VERCEL, DISSOLUTION DU SIEVV ET ADHESION DES COMMUNES DE VELLEROT-LES-VERCEL, VILLERS-CHIEF ET VILLERS-LA-COMBE

**L'an deux mil vingt-cinq
Le huit juillet**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 11/07/2025
Convocation du Conseil du
01/07/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Pierre CLAUSSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** a sollicité une adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Haute-Loue au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que le Comité syndical du 17 juin 2025 a validé par délibération cette demande. En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des collectivités membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs ;

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion du **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vellerot-lès-Vercel** au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2026
- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-la-Combe au SIEHL

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

